

Règlement aquagym saison 2013-2014

Conditions médicales et règles d'hygiène:

Les personnes s'inscrivant à l'activité aquagym doivent fournir un certificat médical « de non contre-indication à l'aquagym » au plus tard dans le mois suivant l'inscription.

A titre de prévention, nous rappelons que les usagers porteurs de verrues plantaires, condylomes, champignons (mycoses) ou bactéries cutanées de type staphylocoques ne sont pas admis au sein de l'établissement afin de garantir des qualités d'hygiène suffisantes et de prévenir les risques de contamination.

Informations pratiques :

Les adhérents sont priés d'arriver à l'heure pour le début du cours.
Pour tout retard supérieur à 10 minutes l'adhérent se verra interdire l'accès au bassin et à l'activité sans possibilité de rattrapage du cours.

Modalités de paiement :

Le règlement de la cotisation se fait à l'inscription.
Possibilité pour l'adhérent de régler en une fois ou en trois chèques, dont les dates de retrait et les montants sont définies par la structure.
*Nous nous réservons le droit de déplacer ou d'annuler un cours en cas d'inscription insuffisante.

Modalités de remboursement :

Seul un arrêt médical supérieur à 2 mois peut prêter à un remboursement partiel de la cotisation annuelle. Pour la période restante au-delà des 2 mois, le tarif de remboursement en vigueur est de 10€ par cours pour les abonnements annuels et de 12€ pour les abonnements trimestriels. Ne peuvent être inclus dans ce remboursement, les cours non rattrapés dus à une absence antérieure à l'arrêt.
Dans les autres cas (moins de 2 mois d'arrêt), l'adhérent a la possibilité de transférer définitivement sa cotisation à un tiers sous réserve de certificat médical de non contre – indication à la pratique de l'aquagym.

Modalités des cours de rattrapage :

Dès que possible l'adhérent devra informer le maître nageur de son absence afin que le créneau puisse être proposé à une tierce personne. En cas de manquement à un cours l'adhérent devra se conformer à la proposition de rattrapage qui lui sera faite par le maître nageur (rattrapage dans la semaine suivante ou pendant les petites vacances scolaires excepté Noël).

Le nombre de rattrapages est fixé à 3 au cours du trimestre.

Nous rappelons que la pratique régulière est la seule garantie pour un bon maintien du tonus et de la forme physique et mentale.

Toute l'équipe du camping Mané Guernehué vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne année sportive.